

Rapport de la commission technique sur le préavis 79/2016

Rapport sur le postulat Pierre Pache et consorts « Mobilis – zone 12 pour la gare de Romanel »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La commission composée de Madame Pisani Ben Nsir, rapportrice, de Messieurs Pierre-Olivier Hornung et Guillaume Deriaz, s'est réunie à deux reprises pour étudier le préavis qui nous intéresse. Une première fois le 31 mai 2016 pour rédiger des questions à la Municipalité, et la seconde fois, le 14 juin 2016 à la maison de commune en présence de M. Edgar Schiesser, Syndic, responsable du dossier et de M. Denis Favre, Municipal.

Nous remercions M. M. Schiesser et Favre du temps consacré à répondre à nos diverses questions et vous donnons ci-dessous le résumé de ces dernières.

La délimitation des zones Mobilis est décidée par le comité directeur de la communauté tarifaire vaudoise (CTV) des transports publics, sur recommandation de sa commission « tarif et zonage ». C'est ensuite la direction générale de la mobilité et des routes du canton de Vaud (DGMR) et l'office fédéral des transports qui les approuvent. A noter que l'office fédéral des transports siège à la CTV avec une voix consultative.

La Municipalité nous a communiqué plusieurs données concernant les usagers :

- le nombre de passagers transportés en trafic journalier moyen (TJM) par le LEB
 - de Romanel direction Lausanne est de 923, soit 247'333 pour l'année 2015 ;
 - du Lussex direction Lausanne est de 262, soit 28'535 pour l'année 2015.

Nous aurions souhaité avoir un chiffre en relation avec ce trafic, mais la Municipalité nous informe qu'au vu de la complexité de la clé de répartition, malheureusement non favorable au LEB, il n'est pas possible de chiffrer ces transports pour Romanel qui est englobé dans la zone 16. Les recettes Mobilis peuvent être représentées par un grand gâteau à se partager entre les différentes entreprises de la CTV. Plus une entreprise prend une part importante du « gâteau », moins il y en a pour les autres.

Plusieurs facteurs peuvent amener une entreprise à voir ses recettes diminuer malgré une augmentation de voyageurs (comme par exemple une utilisation plus importante des abonnements sans recettes supplémentaires).

Pour 2015, il s'avère que l'entreprise des CFF a vu ses voyageurs augmenter de manière plus importante que la plupart des autres entreprises de la CTV et de ce fait, une part plus importante des recettes lui a été attribué. L'augmentation des voyageurs du LEB ne compense pas celle des CFF.

Par contre, nous savons que les coûts de participation de la commune pour les lignes de trafic régional - Bassin no. 5 (Lausanne-Echallens-Ollon) s'élèvent à Fr. 248'082.75. A cela s'ajoute encore le coût des abonnements pour nos élèves déplacés à Prilly, soit Fr. 72'981.- (68 x Fr. 459.- = Fr. 31'212.- pour les 7-8P et 91 x Fr. 459.- = Fr. 41'769 pour les 9-11S).

Au vu des points précités, la commission constate que la commune de Romanel a une certaine importance au niveau du trafic et de sa participation financière, mais que malgré sa place au conseil d'administration du LEB en alternance par législature avec Cheseaux, elle n'a que peu de poids au niveau décisionnel, puisque les membres majoritaires du CA sont le canton et la confédération. M. Schiesser nous informe que les communes de Cheseaux et Romanel ont écrit un courrier commun pour tenter d'obtenir un siège chacun par législature, en insistant sur l'importance de ces deux communes dans le trafic régional.

Des études sont en cours pour amener à une uniformisation du tarif sur l'ensemble de la Suisse au cours de ses prochaines années. Ces études sont menées conjointement par le Comité directeur des communautés tarifaires et celui du service direct. Le « service direct » est un tarif kilométrique qui concerne tout le trafic qui s'effectue au-delà des communautés.

La Municipalité a bien fait comprendre que ces études prennent énormément de temps et que d'autres communes, telle que Bussigny avec laquelle la Municipalité est en contact, peine également à faire valoir un changement de zone, malgré le prolongement de la ligne du tramway qui sera le moteur de développement de l'Ouest lausannois en dynamisant un secteur en pleine mutation urbaine. Dans la continuité de la mise en service du tram entre Lausanne-Flon et Renens-Gare, son prolongement est en effet prévu en direction de Bussigny.

La commission a donc bien constaté que la Municipalité a tenté à plusieurs reprises d'intervenir pour obtenir une modification mais sans succès. Il serait envisageable de recourir contre la CTV mais cela serait probablement contreproductif. Après discussions avec les Municipaux, il apparaît plus judicieux d'appuyer une demande auprès du DGMR, en invoquant le développement de Romanel et sa densification, l'arrivée probable du SAN, la réalisation de la Sauge, la construction de la bretelle d'autoroute, et le projet métamorphose, autant de points qui vont modifier le visage de Romanel et appuyer une modification de la zone. La Municipalité nous informe que le SAN sera inclus dans un plan d'affectation cantonal qui sera soumis à consultation, et la commission est confiante que la Municipalité saura saisir cette occasion pour faire valoir ses arguments.

Pour terminer, la commission note que même si cela ne fait pas partie du sujet du présent postulat, la Municipalité suggère d'investiguer à nouveau la piste d'une subvention pour aider les contribuables modestes. Toutefois, une étude devrait être entreprise pour déterminer les montants adéquats.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 79/2016 adopté en séance du 17 mai 2016 ;
- ouï le rapport de la commission technique

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

de prendre acte du présent rapport en réponse au Postulat Pierre Pache et consorts

« Mobilis – Zone 12 pour la gare de Romanel ».

Romanel, le 14 juin 2016

Nadia Pisani Ben Nsir, rapportrice

Pierre-Olivier Hornung

Guillaume Deriaz

The image shows three handwritten signatures in blue ink, each placed on a horizontal dotted line. The top signature is the most legible, appearing to read 'Nadia Pisani Ben Nsir'. The middle signature is more stylized and less legible. The bottom signature is also stylized and less legible.